



UNION INTERFEDERALE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries 75010 – PARIS

Tél. : 01.44.83.65.55

e-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr

Communiqué

Reclassement de tous les travailleurs sociaux en catégorie A !

Les organisations syndicales des trois versants de la fonction publique se sont rencontrées le 7 mars 2012 afin de faire le point sur le cahier de revendications des travailleurs sociaux fonctionnaires.

Les syndicats ont convenu de réaffirmer auprès du ministre de la fonction publique l'exigence de voir enfin reconnaître, sur le plan statutaire (A type), les qualifications des professionnels du Travail social.

Ils considèrent que les propositions actuelles de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), de transposition dans le cadre du Nouvel espace statutaire (NES) sont totalement inacceptables, entraînant une perte de rémunération de plusieurs milliers d'euros sur l'ensemble de la carrière.

A l'occasion de cette rencontre, FORCE OUVRIERE a insisté sur plusieurs points :

- En premier lieu, FO a réaffirmé sa volonté de voir les formations « Post-Bac » : d'Assistant de Service Social, de Conseiller en Economie Sociale et Familiale, d'Educateur Spécialisé, Animateur, d'Educateur Technique Spécialisé et d'Educateur de Jeunes Enfants, **reconnues au niveau II** au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
- FO considère que la reconnaissance de ces diplômes **au niveau BAC + 3**, (niveau licence) est incontournable et doit immédiatement se traduire par une requalification de l'ensemble des agents concernés.
- A cet égard, FO revendique **un reclassement sur une grille de catégorie A-type** des corps et cadres d'emplois des travailleurs sociaux. FO exige l'ouverture immédiate de réelles négociations dans les trois versants de la Fonction publique afin qu'aucun agent en fonction ne soit écarté de la requalification en A.

Enfin, FO a tenu à souligner la nécessité de revendiquer parallèlement, la requalification :

- des Moniteurs Educateurs, actuellement en catégorie B dans le « Nouvel espace statutaire »,
- et pour les autres certifications « Infra-Bac » du travail social actuellement classées en catégorie C (Technicien de l'Intervention sociale et familiale, Aide Médico-Psychologique, Moniteur d'Atelier) le reclassement **en catégorie B**.

Sur ce dernier point, les autres syndicats préfèrent, pour le moment, ne traiter que de l'accès en A type des corps, grades et cadres d'emploi classés actuellement en CII.

Pour sa part, FO va continuer à agir pour que les agents titulaires d'un titre « infra bac » puissent accéder à la catégorie B et pour les Moniteurs Educateurs, au NES (nouvel espace statutaire).

Avec FORCE OUVRIERE, les exigences des personnels sont claires :

- **Retrait des projets gouvernementaux du CII en B NES ;**
- **Ouverture immédiate de véritables négociations statutaires pour l'accès en catégorie A-Type pour les agents en CII et en B pour les agents en catégorie C ;**
- **Revalorisation de la valeur du point d'indice de 5% ;**
- **Attribution de 44 points d'indice immédiatement pour tous afin de rattraper la perte de plus de 10% du pouvoir d'achat enregistrée depuis 2000.**

PARIS, le 11 avril 2012